et sélection inspirée par des « centres d'intérêt », nécessité de repenser « la culture secondaire », substitution d'un enseignement qualitatif à un enseignement quantitatif, coordination des ordres d'enseignement et des disciplines, recours à la notion d'humanisme et de prolongement culturel à travers la Renaissance...

— M. M. Durry estime qu'il faut retenir en particulier la question de la révision des horaires et des méthodes, mais que se pose surtout celle du recrutement des élèves ; on n'échappe pas à l'alternative : faut-il considérer le latin comme une culture de base universellement offerte, ou doit-il être réservé à une minorité, élite ou aptes?

— M. J. Marouzeau constate avec pessimisme qu'aucun des remèdes proposés n'est inédit ; ceux qu'on a proposés et partiellement essayés sont-ils foncièrement inefficaces ou ont-ils été mal appliqués?

— M. Labouesse pense que le problème est moins un problème de méthodes qu'un problème social ; c'est le recrutement des élèves qu'il faut surveiller et l'esprit des familles qu'il faut éduquer ; il y a un courant d'idées à créer, et les Associations de parents d'élèves peuvent faire beaucoup en ce sens.

M. J. Marouzeau craint qu'on ne trouve difficilement l'accès nécessaire auprès des parents, et pense que c'est tout de même par l'élève et par le maître qu'il faut commencer : recrutement avisé et discriminatif, formation scientifiquement assurée et pédagogiquement orientée.

III.

SÉANCE COMMUNE AVEC LA SOCIÉTÉ DE MUSICOLOGIE LE 3 MARS 1955 A L'INSTITUT D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

Président : M. Pincherle.

La Société de Musicologie avait invité la Société des Études latines à une séance commune pour entendre une communication de Mlle S. Corbin, en liaison avec celle qu'elle avait faite à la Société des Études latines le 13 novembre 1954.

— Mlle S. Corbin rappelle que, parmi les manuscrits des classiques latins contenant des séries de neumes, ceux d'Horace ont déjà été examinés, ceux de Virgile sont ici détaillés pour la première fois. Deux manuscrits ont servi de base à la recherche : Florence Ash. 23, édité et

transcrit par Combarieu (1898), et Berne 239, transcrit par F. Liuzzi dans *Studi Medievali*, 1932. Les manuscrits comparables portent des notations dans la proportion d'un manuscrit sur sept ou huit ; ils remontent à la période du IXe au XIIe siècle. Les manuscrits postérieurs au XIIe siècle n'ont pas les mêmes caractéristiques et sont dépourvus de notations. Certains de nos témoins ne contiennent rien de plus que des réserves de lignes destinées à des notations ; d'autres sont notés à raison d'une ligne de neumes en haut d'une colonne de texte, la courte mélodie notée servant pour chaque vers. La majorité des témoins contient la notation de certains passages brillants : songe d'Énée, etc... Les témoins proviennent de tout l'Occident latin et, pour chaque passage noté, les neumes de toutes les régions se superposent fort bien, attestant que la tradition est unique pour un passage déterminé. On a tenté quelques transcriptions, encore hésitantes ; un seul passage d'une ligne admet une transcription métrique, d'autres sont trop ornés et ne peuvent entrer que dans le schéma accentuel. On peut cependant, dès maintenant, tenter de chanter certains passages, comme le fait Mlle Corbin au cours de sa communication.

— Diverses interventions suivent cet exposé. M. Brăïloiu confirme que des fragments du Tasse sont chantés dans la rue par les Italiens, à Venise et à Rome ; très anciennes traditions, dont on possède des témoins enregistrés. L'Italie est le seul peuple qui chante ainsi ses poètes épiques, pratique qui rejoint la cantillation de Virgile.

— M. J. Perret souligne l'unité d'une tradition dont les témoins sont pourtant dispersés, ce qui fait présumer une antiquité assez haute. Une tradition unique des IXe-Xe siècles fait présumer un modèle qui, pour la cantillation de Virgile, doit remonter plus haut que la période mérovingienne ; or, le IVe siècle détient encore les traditions du Bas-Empire.

— M. Chailley pense pourtant que les clausules des vers mis en musique se rapportent uniquement au domaine tardif de la séquence et ne peuvent guère avoir traversé les siècles. Les manuscrits sont d'ailleurs des manuscrits d'école et, par conséquent, sans résonance sur l'ensemble de la tradition chantée.

— Mlle Corbin répond que les clausules monnayées par l'ensemble des séquences se trouvent déjà contenues dans le répertoire ancien du plain-chant, sous forme de finales ornées, et en particulier dans les hymnes, auxquelles elles sont transmises par la tradition populaire. Il est normal, en plus, que ces notations portent un peu la marque de la période où elles ont été réalisées. Marque d'ailleurs incomplète, comme la rime musicale elle-même : s'il s'agissait d'une composition proprement

médiévale, on retrouverait très régulièrement le type de la séquence, avec ses rimes musicales obligées.

— M. J. Marouzeau, après quelques questions relatives à la connaissance que pouvaient avoir les auteurs des neumes de certaines particularités de la métrique ancienne, par exemple de la coupe, qui paraît marquée dans la mélodie des vers qui viennent d'être chantés, estime qu'une confrontation à ce sujet entre métriciens et musicologues pourrait être de grand intérêt et propose que les deux Sociétés envisagent un Colloque à cet effet.

IV.

SÉANCE DU SAMEDI 12 MARS 1955.

Président : M. W. Seston.

Membres présents. — Mlle d'Alverny, MM. A. Aymard, J. Bayet, J. Bérard, Mlle M. Beuchard, MM. R. Bloch, C. Bocognano, Mlle M. Bontemps, MM. P. Boyancé, A. Chas, A. Chastagnol, J. Collart, Mmes Collinet, S. Corbin, MM. P. Couissin, A. Dain, A. Dieny, R. Dreyfus, P. Dufraigne, R. Dumaine, M. Durry, P.-M. Duval, J. Duvernet, Mlle J. Ernst, MM. G. Fohlen, J. Fontaine, Mlle R. Fournier, R. France, H. Frère, Mme M. Frézouls, MM. E. Galletier, J. Gaudemet, P. Grenade, P. Grimal, A. Haury, J. Hellegouarc'h, J. Heurgon, R. P. Hubert, R. Jumeau, R. P. Lauras, Y. Lefèvre, J. Marouzeau, Mlle Y. Mestivier, Mme H. Michel-Lévy, MM. A. Michel, L. Nougaret, Mme S. Nougaret, MM. J.-R. Palanque, J. Perret, P. Petit, Mlle H. Petré, MM. H. Pflaum, A. Piganiol, van Proosdij, Mme V. Regnot, MM. J. Reinach, C. Rosset, R. Sindou, H. Stern, R. P. Verheijen, Mlle J. Vielliard, MM. R. Villars, P. Wuilleumier, J. Zeiller.

Informations.

M. J. Marouzeau fait connaître aux membres présents qu'ils sont cordialement invités le 29 avril à la séance de la *Société d'histoire du droit*, pour entendre une communication de M. P. de Francisci, professeur à la Faculté de droit de Rome, sur la source de la notion de pouvoir.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. W. Seston étudie *la procédure de la « pronun'iatio » dans la « destinatio » des consuls et des préteurs d'après la « Tabula Hebana »*.

On sait que cette inscription, trouvée à Magliano en Étrurie en 1947 (*An. Ep.*, 1949, 215), nous a révélé la seule loi électorale que nous con-